Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 18 (1873)

Heft: 19

Nachruf: Frey-Hérosée

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pérorer. Les affaires de la société se régleraient rapidement à l'arrivée ou avant le licenciement.

4. Les sections locales devraient se réunir régulièrement une fois

par mois et se borner aux tractandas suivants:

a) Reconnaissances de terrain avec supposition de combat. Répartition des travaux d'après les grades et les armes. Rapport, critique et discussion.

b) Par le mauvais temps, exercices du jeu de guerre ou conférence sur les combats (par batailles) des guerres de 1866, 1870 et 1871.

Tous les autres thèmes seraient laissés aux études privées.

J'ai promis d'être court. Je tiens parole et je vais terminer. Je n'ai point fait de proposition. Je me borne à exprimer quelques pensées qui trouveront peut-être çà et là un terrain favorable. Mon idée principale est celle-ci. Déploiement plus énergique et plus ferme cohésion des forces. Simplification et rétrécissement de notre champ d'action. Meilleure répartition du travail, et de même que point de coup de feu sans but, point d'activité ni collective ni individuelle sans un objectif clairement déterminé. En premier lieu point de faux amourpropre. Peu d'entre nous sont d'excellents tacticiens ou stratéges; mais il est possible et il est de notre devoir de nous mettre en mesure de remplir la tâche dévolue à chacun de nous à l'heure du danger. Puisse le Dieu de nos pères faire le reste et protéger notre chère patrie!

† FREY-HÉROSÉE.

Frédéric Frey-Hérosée, colonel fédéral et ancien conseiller fédéral, dont nous avons annoncé la mort, survenue le 22 septembre, était né à Arau en 1801. Il était par conséquent dans sa 72e année.

Il fit ses premières études à l'excellente école cantonale d'Arau, d'où il se rendit à l'école polytechnique de Paris, puis en Angleterre.

Dès son retour au pays, il se mêla activement aux affaires politiques, surtout aux questions scolaires, et il commença, déjà en 1831, à faire parler avantageusemment de lui, comme membre de la direction du collège cantonal d'Arau et professeur de sciences naturelles, plus tard comme membre du conseil de l'instruction publique et du Grand Conseil. Appelé au Conseil d'Etat en 1838, il y remplit, la même année, la charge de landammann et présida, comme tel, la conférence intercantonale de cette époque en vue du concordat monétaire.

Frey-Hérosée, malgré ses fonctions pédagogiques, s'occupait activement aussi de questions militaires. Capitaine d'infanterie en 1830, il passa major fédéral en 1832 et lieutenant-colonel en 1834; déjà en 1839 il obtenait son bâton de maréchal, c'est-à-dire le grade de colonel fédéral. Ce ne fut pas pour lui un motif de repos. Au contraire, c'est à partir de ce moment qu'il prit tout son essor et déploya les talents remarquables qui lui assurèrent pendant de longues années une des premières places parmi les hommes politiques et militaires considérables de la Suisse.

En 1841 comme colonel cantonal argovien, il reçut le commande-

ment des troupes d'occupation du Freiamt pour l'exécution de la décision de suppression des couvents, et il prit une part importante aux débats suscités par cette irritante question. En 1844 il soutint chaudement la lutte dans les Conseils d'Argovie et aussi au dehors, par exemple à la réunion des officiers suisses à Lausanne et lors de l'inauguration du monument Laharpe comme délégué de nos frères

Cette même année il fut encore chargé de commander les troupes mises sur pied à l'occasion de l'équipée malheureuse des corps-francs contre Lucerne. Depuis lors son influence grandit constamment et son activité porta surtout sur les affaires fédérales. Député à la Diète dès 1845 il y soutint énergiquement et habilement la cause qui finit par triompher. Pendant la campagne du Sonderbund, il remplit les fonctions de chef d'état-major du genéral Dufour, et 9 ans plus tard, lors de la subite levée contre les menaces prussiennes à propos de Neuchâtel, Frey-Hérosée fut de nouveau appelé par l'Assemblée fédérale aux fonctions de chef d'état-major du général Dufour.

Lors de la réorganisation fédérale par la Constitution actuelle, en 1848, Frey-Hérosée fut élu le quatrième au Conseil fédéral; il y resta jusqu'en 1866, époque où il se retira volontairement et courtoisement, pour faire place à des éléments nouveaux. Il resta député

d'Argovie au Conseil national jusqu'en 1872.

Pendant ses fonctions de membre du Conseil fédéral il fut deux fois président de la Confédération, en 1854 et en 1860, et depuis la sortie de M. Ochsenbein du Conseil fédéral, il eut ordinairement la direction du Département militaire. Il s'y fit remarquer par un grand esprit d'ordre, d'activité, d'économie, de justice, d'équité. Toujours avenant envers tous, consciencieux dans les moindres détails de ses attributions, jamais personne n'eut à se plaindre de ses procédés; une plainte à lui soumise était toujours examinée avec soin, et satisfaction, s'il y avait lieu, était promptement donnée.

Après avoir cédé le Département militaire à son collègue Fornerod, il se voua plus spécialement au commerce et aux péages. Ce fut lui qui dirigea les négociations de nos principaux traités de commerce et d'établissement conclus à cette époque avec la plupart des Etats de l'Europe et avec les Etats-Unis. Parlant également bien l'allemand et le français, parlant aussi l'anglais, il servit plus d'une fois d'interprête à ses collègues ainsi qu'à quelques membres du corps diplomatique

dans leurs rapports avec des représentants de l'étranger.

Soit comme officier soit comme homme d'Etat Frey-Hérosée laisse un nom respecté et un bon modèle à suivre. Officier d'état-major, il avait la science et l'expérience réunies à un haut degré, un remarquable savoir-faire en toutes choses et une fermeté de caractère inébranlable; une grande autorité sans rien de cassant ni d'imposant à l'extérieur. « Il sait faire plus de besogne que de bruit, » disait justement de lui un de nos anciens; et malheureusement il n'a pas fait, sous ce rapport, autant de disciples dans l'armée fédérale que ce serait à désirer.

Au point de vue civil, il était resté le type de cette vieille école d'hommes publics auxquels nous devons les institutions actuelles de la Suisse; de cette école qui comptait surtout des hommes à convic-

tions solides, sachant allier la prudence avec la vigueur et s'inspirer d'un esprit de conciliation qui n'exclut point l'attachement aux prin-

cipes et à l'idéal théorique.

Retiré des affaires politiques depuis l'année dernière, Frey-Hérosée vivait à Berne dans la solitude; mais il reprenait souvent le chemin du Palais fédéral, où il venait suivre, dans le salon des journaux, les nouvelles du pays et de l'étranger.



MANŒUVRES D'AUTOMNE 1873 DE LA 29º DIVISION ALLEMANDE.

Sur ces manœuvres, qui viennent d'avoir lieu près de notre frontière bâloise, on veut bien nous communiquer des observations d'un officier suisse, d'où nous croyons pouvoir sans indiscrétion tirer les indications suivantes :

La 29e division allemande, commandée par le lieutenant-général Woyna I, fait partie du 14e corps d'armée sous les ordres du lieut.-général von Werder, le vainqueur de Strasbourg et de Bourbaki. Le quartier-général de la 29e division est ordinairement à Fribourg, en Brisgau. Elle se compose, outre l'état-major divisionnaire, comme suit :

57e brigade, général-major v. Weller.

113e et 114e régiments (Badois). 58e brigade, général-major v. Sell.

112e régiment (Badois), 17e régiment (province Rhénane).

Brigade de cavalerie, colonel v. Solms.

21e et 14e dragons.

Artillerie: six batteries du régiment badois no 14, 4 légères et 2 fortes.

Les bataillons à 4 compagnies sont sur pied de paix, c'est-à-dire à environ 450 hommes; les régiments de cavalerie à 5 escadrons de 100 chevaux chacun, les batteries sans les caissons.

Les manœuvres ont duré du 28e août au 10 septembre. Les 31 août, 3 et 7 septembre ont été jours de repos; le reste du temps

a été employé comme suit:

Trois jours par moitié de division, séparée en deux corps : 58° brigade et armes spéciales de Mulhouse à Huningue en avant et en retraite; 57° brigade aux environs de Fribourg.

Six jours par la division, dont trois jours en deux corps manœuvrant l'un contre l'autre, et trois jours par presque toute la division réunie contre un ennemi marqué; à la fin grande parade.

Comme spécimen des manœuvres de brigade, à peu près les mêmes aux 57^e et 58^e, nous citerons les ordres suivants, se rapportant à la 58^e brigade:

Idée générale pour les exercices de détachements de la 58° brigade, du 29 août au 1er septembre 1873.

Une division de l'Est, jusqu'ici dans la Haute-Alsace, détachée du corps d'armée de Strasbourg, est forcée à la retraite sur le Rhin, tandis qu'une division de